

Nouveauté formation continue OACP 2016 - 2017

1^{ers} cours le 26 novembre 2016

Fiche 3.2.16 Connaissances techniques et élingage des charges

Objectifs d'apprentissage cognitifs	A la fin de la formation pour l'obtention du permis d'élève-grutier, les participants :
	<ul style="list-style-type: none">• Connaissent les méthodes d'élingage et les accessoires usuels de levage
Objectifs d'apprentissage affectifs	<ul style="list-style-type: none">• Entretiennent le matériel afin de garantir son fonctionnement et la sécurité selon les prescriptions du constructeur
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Méthodes d'élingages• Accessoires usuels de levage• Mécanique• Entretien
Méthodes	<ul style="list-style-type: none">• Le programme de cours alterne théorie et pratique en exploitant au mieux les infrastructures sécurisées du CFR.• Les instructeurs du CFR utilisent des méthodes actives de façon à mettre en valeur le potentiel et les connaissances de chaque participant. Les participants sont constamment mis à contribution durant la journée et le CFR privilégie l'échange d'expérience plutôt que le cours magistral.
Intervenants	Formateur CFR, agréé par la SUVA et l'ASA
Nombre de participants	16 personnes maximum
Nb d'heures reconnues	7 heures avec délivrance d'une attestation
Lieu des cours	Centre de formation routière de Savigny SA
Horaire	La durée obligatoire d'une journée de cours est de 07.00 heures pauses non comprises. Nous ne pourrions malheureusement pas accepter les personnes ne faisant pas acte de présence durant l'ensemble de la journée.
Date des cours	Consultez notre site internet ou renseignez-vous auprès de notre secrétariat.
Organisation Responsable	Centre de formation routière de Savigny SA Coquil Sylvaire
Renseignements et inscription	Secrétariat CFR: chemin des Gavardes 7 1073 Savigny Tél. 021 / 654.77.70 ou sur le site Internet : www.cfr-savigny.ch
Prix du cours	Fr. 250.- Sont compris dans ce montant : <ul style="list-style-type: none">• le café et un encas à la pause du matin• le repas de midi• l'émolument concernant l'attestation de cours



Validité de l'offre 31 décembre 2016
Bernard Stumpe, fait à Savigny, le 11
juillet 2016